© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Visite médicale d'embauche

Par Profil supprimé Postée le 24/08/2014 16:21

Bonjour,

Je suis un fumeur régulier depuis quelques mois. Je fume 1 fois par jour avant d'aller me coucher.
J'ai un entretien d'embauche dans quelques jours pour un poste dans l'administration d'un grand groupe.
Dois-je m'inquiéter d'un éventuel dépistage ? Si oui combien de temps avant dois-je arrêter de fumer ?

Merci pour votre réponse !

Cordialement,

Mise en ligne le 25/08/2014

Bonjour,

Il est possible qu'un dépistage vous soit imposé lors de la visite médicale préalable à l'embauche. Dans ce cas, vous en serez informé dans le courrier de convocation à la visite médicale.

On considère une consommation comme régulière quand elle excède 10 joints par mois. Dans ce cas, le THC est détectable dans les urines jusqu'à 70 jours après l'arrêt de la consommation. Pour être sûr de ne pas être dépisté positif, il faudrait donc que vous cessiez votre consommation au moins 2 mois avant la visite médicale.

Par ailleurs, votre consommation semble s'être établie de façon régulière depuis quelques temps. Le fait qu'elle ait lieu au moment du coucher pourrait indiquer qu'elle serait en lien avec des problèmes de sommeil. Si tel était le cas, nous souhaitons attirer votre attention sur le risque de dépendance au cannabis qui résulterait de cette situation.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation, vous pouvez nous contacter au 0 800 23 13 13 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou au 01 70 23 13 13 (appel au coût d'une communication ordinaire depuis un portable). Notre service est ouvert tous les jours de 8h à 2h du matin.

Cordialement,